

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

---

## LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Tombé

### AMENDEMENT

N ° 3151

présenté par

M. Lainé, M. Pahun, Mme Tuffnell et Mme Josso

-----

### ARTICLE 11

À l'alinéa 1, substituer au chiffre :

« 400 »

le chiffre :

« 300 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d'abaisser le seuil de surface auquel s'applique l'article de 400 m<sup>2</sup> à 300m<sup>2</sup> et ainsi d'inclure les moyennes surfaces à l'objectif du développement de la vente en vrac.

Le seuil de 300 m<sup>2</sup> était celui retenu dans la proposition de la convention citoyenne pour le climat.